

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

- dont suppléés 1

- dont représentés 6

Votants : 27

- dont « pour »: 27

- dont « contre »: 0

- dont abstention 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le treize avril à 15 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 7 avril 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, HEMAR Dominique, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, Mme STUPNICKI Josiane ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, M. BAGUE patrice ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. BERCHER Francis ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et M. BEHETS Jan suppléé par M. HEMAR Dominique,

SECRETARE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2017/92

OBJET : REGIE DU SAUZE SUPER-SAUZE UBAYE : CONDITIONS D'OUVERTURE SAISON D'HIVER 2017-2018 ET CONDITIONS D'ACCES AUX REMONTEES MECANQUES.

CONSIDERANT la nécessité de fixer dès à présent les conditions d'ouverture pour la saison d'hiver 2017-2018 afin de les communiquer aux différents intéressés dans le cadre de la promotion de la station et/ou des produits touristiques délivrés la saison prochaine ;

COMPTE TENU des périodes de vacances scolaires pour la saison 2017-2018 ;

VU l'avis favorable émis par le Conseil d'exploitation de la Régie Sauze Super Sauze Ubaye, réuni le 6 Avril 2017 ;

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,

- **FIXE**, sous réserve des conditions réglementaires d'exploitation d'un domaine skiable, les conditions d'ouverture et d'accès aux remontées mécaniques pour la saison d'hiver 2017-2018 comme suit :

Conditions d'ouverture :

- Ouverture du domaine skiable en continu à partir du **samedi 9 décembre 2017**. Ouverture anticipée possible les week-ends si les conditions d'enneigement le permettent.
- Ski nocturne jusqu'à 18 H sur la Savonnette durant toutes les vacances scolaires du lundi au vendredi.
- Proposition d'un Espace de ski débutant gratuit à définir.
- Fermeture du domaine skiable le **lundi 2 avril 2018** au soir (lundi de Pâques).

Utilisation des tarifs remisés :

- Les tarifs remisés de 10 à 50% seront utilisés dans le cadre de démarches commerciales, de conditions météo défavorables et /ou d'un manque d'enneigement.
- Les tarifs remisés de 60 à 80% seront réservés à des opérations de promotion exceptionnelle, en adéquation avec une communication sur les dites promotions.

Spécificités catégorie de clientèle :

- Tarif enfant/senior: 5 à 11 ans inclus et de 65 à 74 ans inclus sur présentation d'un justificatif d'âge.
- Tarif étudiant : étudiant post bac de - de 25 ans sur présentation de la carte étudiante en cours de validité et d'une pièce d'identité.
- Gratuité : - de 5 ans et + de 75 ans sur présentation d'un justificatif d'âge.
- Forfait séjour étudiant = forfait séjour enfant / sénior.
- Le forfait pack famille est valable pour 2 adultes et 2 enfants/juniors de moins de 18 ans. Il est possible de rajouter un ou plusieurs enfants/juniors (- de 18 ans).

Horaires des forfaits :

- Tous les forfaits sont délivrables 10 mn avant l'heure.
- Ponctuellement, et plus particulièrement pendant les semaines de vacances scolaires, une ou plusieurs remontées mécaniques ainsi qu'une ou plusieurs pistes pourront faire l'objet d'une fermeture plus tardive voire nocturne, sous réserve du respect des prescriptions réglementaires et en fonction des équipements dont elles auront pu faire l'objet.

Photo :

- Une photo récente tête nue (sans lunettes de soleil ni bonnet) est obligatoire pour la délivrance de tout forfait saison et séjour 10 jours consécutifs.

Tarifs :

- Tarifs groupe (groupe constitués de 20 personnes et plus de type CE, association), tarifs agence de voyages, colonie, classe de neige : 1 gratuité pour 10 forfaits achetés.
 - Les tarifs remisés sont arrondis à la dizaine de centimes inférieure.
 - Les tarifs sont nets TTC hors assurance, par personne, excepté pour le pack famille et les carnets piéton.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY

Sophie Vaginay
séance du 13 Avril 2017

